



Le 13 juillet 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA JURISPRUDENCE PUBLIQUE FINANCIERE SUR LEXBASE

Le droit public financier est en pleine mutation. De nombreuses réformes ont été adoptées (missions constitutionnelles de la Cour des comptes élargies par la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008, puis modification des règles de procédure devant le juge des comptes à la suite de l'arrêt « Martinie » de la CEDH (loi du 28 octobre 2008).

S'en sont suivies, récemment, deux réformes sur le régime de responsabilité des comptables publics (loi 28 du décembre 2011) et la modification du règlement général sur la comptabilité publique (décret du 7 novembre 2012).

La crise nécessite la mise en place de politiques publiques plus encadrées.

Et... une volonté manifeste de communiquer quant à l'ensemble des contrôles que les juridictions financières opèrent au quotidien : contrôles sur les délégations de service public, les marchés publics, la gestion des personnels administratifs, la gestion des ressources humaines de la fonction publique (légalité, montants, etc.) et sur le respect des principes relatifs au service public et aux établissements publics.

Depuis quelques jours, la Cour des comptes, s'inscrivant dans la trajectoire d'ouverture actuelle des données, met à disposition ses arrêts, ceux des CRC et CTC, ainsi que les décisions de la CDBF.

Un grand nombre de décisions que Lexbase publie intégralement !

A propos de LEXBASE

Fortes d'une longue expérience sur internet, les éditions juridiques LEXBASE proposent une gamme complète de produits documentaires, d'informations et de formations e-learning destinés aux professionnels du droit. LEXBASE est, aujourd'hui, un service incontournable du paysage juridique français.

[Suivez les dernières actualités de LEXBASE sur Twitter et Facebook :](#)



[Contact Presse :](#)

Fabien Girard de Barros

fgirard@lexbase.fr

01 44 79 93 01

LEXBASE

1 rue Ambroise Thomas- 75009 Paris

Tel : 01 44 79 93 01 / Fax : 01 44 79 93 11